

# Notification de transparence suite à l'augmentation de capital

Communiqué de presse – de l'administrateur unique

Information réglementée

23/11/2023 – 8h45

**MORE INFORMATION:**  
**MONTEA.COM**



  
**MONTEA**  
SPACE FOR GROWTH

# NOTIFICATION DE TRANSPARENCE.

## Communication en vertu de l'article 15 de la Loi sur la transparence du 2 mai 2007

Montea annonce le nouveau dénominateur conformément à l'article 15 de la Loi sur la transparence du 2 mai 2007 (**Loi sur la transparence**).

Suite à l'augmentation de capital en numéraire dans le cadre du capital autorisé via un placement privé et exonéré au moyen d'un « *accelerated bookbuild* » auprès d'investisseurs qualifiés et/ou institutionnels, avec suppression du droit de préférence légal, et sans attribution d'un droit d'allocation irréductible aux actionnaires existants (l'**Offre**), 1.802.521 nouvelles actions ont été émises aujourd'hui.

Les nouvelles actions ont été émises avec coupon n° 26 et suivants attachés, qui donnent droit à un dividende dès le 1er janvier 2023. Les nouvelles actions participeront donc aux résultats de l'exercice 2023 en cours et des exercices suivantes.

Après la clôture de l'Offre le capital souscrit total de Montea, le 23 novembre 2023, s'élève à €410.074.807,77, représenté par 20.121.491 actions ordinaires entièrement libérées. Il n'existe pas d'actions préférentielles ou de droits de souscriptions donnant droit à des actions. Chaque action confère une voix à l'assemblée générale, et ces actions représentent donc le dénominateur aux fins des notifications prévues dans le cadre de la Loi sur la transparence (c'est-à-dire les notifications en cas d'atteinte, de dépassement ou de sous-dépassement des seuils applicables). Outre les seuils légaux de 5% et des multiples de 5%, l'article 9 des statuts de Montea prévoit un seuil supplémentaire de 3% en application de la Loi sur la transparence.

Les 1.802.521 actions nouvelles Montea qui ont été émises aujourd'hui sont admises à la négociation sur le marchés réglementées d'Euronext Bruxelles et Euronext Paris sous le même code ISIN que les actions Montea existantes (BE0003853703).

Ces informations ainsi que la structure de l'actionnariat sont disponibles sur le site web de Montea (<https://montea.com/investor-relations/fr/shareholder-structure>).

## Disclaimer

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE SONT PAS DESTINÉES À ÊTRE DIFFUSÉES, PUBLIÉES OU DISTRIBUÉES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS OU VERS LES ÉTATS-UNIS, LE CANADA, L'AUSTRALIE, LE JAPON, L'AFRIQUE DU SUD OU TOUTE AUTRE JURIDICTION EN VIOLATION DES LOIS PERTINENTES DE CETTE JURIDICTION.

Les informations dans ce communiqué de presse ne peuvent être consultées que par les investisseurs qui peuvent avoir accès à ces informations comme le permet la réglementation applicable. Ce document est mis à disposition à des fins d'information uniquement. La reproduction de cette version électronique (i) sur un autre site web ou à tout autre endroit virtuel ou physique, ou (ii) sous forme imprimée ou sur tout autre support dans le but de distribuer ce communiqué de presse, de quelque manière que ce soit, est strictement interdite.

Cette communication, et ses copies, ne peuvent être distribuées, directement ou indirectement, dans ou à toute personne résidant aux États-Unis d'Amérique (y compris leurs territoires et possessions, tous les états des États-Unis et le district de Columbia), en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction où une telle distribution pourrait constituer une violation des lois applicables dans cette juridiction.

Cette communication est à titre informatif seulement, ne constitue pas et ne doit pas être interprétée comme une offre destinée à la vente ou de souscription, ni comme l'annonce d'une offre anticipée destinée à la vente ou de souscription, ni comme une offre d'acquérir ou de souscrire, ni comme l'annonce d'une offre anticipée d'acquérir ou de souscrire d'actions existantes de la Société dans l'EEE (sauf dans le cadre d'un placement privé auprès d'Investisseurs Qualifiés, tel que défini ci-dessous), aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse (sauf dans le cadre d'un placement privé auprès de Clients Professionnels, tel que défini ci-dessous) ou au Royaume-Uni (sauf dans le cadre d'un placement privé auprès de Personnes Habilitées, tel que défini ci-dessous). Aucune offre de vente ou de souscription d'actions, ni annonce d'une offre anticipée destinée à la vente ou de souscription d'actions, ne sera faite dans l'EEE (sauf dans le cadre d'un placement privé auprès d'Investisseurs Qualifiés, tels que défini ci-dessous), aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse (sauf dans le cadre d'un placement privé auprès de Clients Professionnels, tel que défini ci-dessous), au Royaume-Uni (sauf dans le cadre d'un placement privé auprès de Personnes Habilitées, telles que défini ci-dessous), ou dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant tout enregistrement, sans exemption d'enregistrement ou qualification en vertu des lois relatives aux offres de valeurs mobilières en vigueur de cette juridiction ; la distribution de communiqué dans ces juridictions peut faire l'objet de restrictions similaires. Les personnes qui reçoivent ce communiqué devront s'informer elles-mêmes des limitations et les observer. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions.

Cette annonce contient des déclarations prospectives ou des déclarations qui pourraient être considérées comme telles. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris les mots « croire », « estimer », « anticiper », « escroquer », « entendre », « pourrait », « pourraient », « planifier », « continuer », « en cours », « possible », « prédir », « plans », « objectif », « rechercher » « devrait » ou « devraient », et contiennent des déclarations émises par la Société au sujet des résultats escomptés de sa stratégie. Par nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis qu'aucune de ces déclarations prospectives ne saurait garantir les performances futures. Les résultats réels de la société peuvent différer considérablement de ceux prédicts dans les déclarations prospectives. À moins que la loi ne l'exige, Montea ne s'engage pas à publier des mises à jour ou des révisions portant sur ces déclarations prospectives.

Ce communiqué n'est pas destiné à être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la Securities Act des États-Unis d'Amérique de 1933, telle qu'amendée (la « US Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sauf en vertu d'une dérogation valable aux exigences d'enregistrement imposées par la Securities Act des États. Il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis d'Amérique.

Concernant chaque état membre de l'Espace économique européen (chacun un « État Concerné »), une offre de valeurs mobilières à laquelle cette communication se rapporte, est exclusivement s'adressé (i) aux investisseurs qualifiés de l'État Concerné au sens du règlement ((UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la Directive 2003/71/CE, ainsi que toute mesure d'exécution dans chaque État Concerné de l'EEE (le « Règlement Prospectus »)), conformément à l'exemption de prospectus prévue à l'article 1.4(a) du Règlement Prospectus (« Investisseurs Qualifiés »), et (ii) maximum 150 personnes qui ne sont pas des « Investisseurs Qualifiés » avec une exigence d'investissement minimum de 100.000 euros par personne, conformément aux exemptions de prospectus prévues aux articles 1.4(b) et 1.4(d) du Règlement Prospectus.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est exclusivement destiné aux, , et aucune investissement ou activité inhérente qui se rapporte à cette communication est que disponible aux « investisseurs qualifiés » (tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus tel qu'amendé et converti en droit du Royaume-Uni conformément à l'European Union (Withdrawal) Act 2018 et à l'European Union (Withdrawal Agreement) Act 2020 (le « Règlement Prospectus du Royaume-Uni »)) qui sont également (i) des « professionnels de l'investissement » (tels que définis à l'article 2(e) du Financial Services and Market Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé (l' « Order »)), (ii) des « high net worth companies, unincorporated associations, etc. » (tels que définis à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Order), et (iii) d'autres personnes à qui cette communication peut être communiquée et qui peuvent légalement participer au placement privé (toutes ces personnes sont collectivement désignées sous le nom de « Personnes Concernées »). Les personnes qui ne sont pas des Personnes Concernées ne doivent pas prendre de mesures sur la base de cette annonce et ne doivent pas agir ou se fonder sur elle.

En Suisse, ce communiqué est uniquement adressé et exclusivement destinée aux « clients professionnels » (au sens de l'article 4 de la Loi suisse en services financiers (« Finanzdienstleistungsgesetz ») du 15 juin 2018, telle qu'amendée (« FinSA »)) conformément à l'exemption de prospectus de l'article 36(a) de la FinSA (ces personnes sont appelées « Clients professionnels »). L'offre est donc exemptée de l'obligation d'établir et de publier un prospectus en vertu de la FinSA et les titres ne seront pas admis à la négociation sur aucune plateforme de négoce en Suisse. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus conformément à la FinSA et la Société n'établira pas un tel prospectus à la lumière de l'offre de titres dénommée aux présentes.

### MONTEA "SPACE FOR GROWTH"

Montea SA est une société immobilière réglementée publique sous droit belge (GVV/SIR) spécialisée dans les ensembles logistiques situés en Belgique, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne. L'entreprise est un acteur de référence sur ce marché. Montea offre à ses clients l'espace – au sens propre – dont ils ont besoin pour croître, sous la forme de solutions immobilières souples et innovantes. La société crée ainsi de la valeur à l'intention de ses actionnaires. Au 30/09/2023, le portefeuille immobilier représentait une superficie totale de 1 921 172 m<sup>2</sup>, répartie sur 94 sites. Montea SA est cotée depuis fin 2006 à la bourse Euronext Bruxelles et Euronext Paris.

#### CONTACT PRESSE

Herman van der Loos | +32 53 82 62 62 | [ir@montea.com](mailto:ir@montea.com)

#### PLUS D'INFO

[www.montea.com](http://www.montea.com)

